



Assemblée générale

Distr. générale
14 décembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 134 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts

Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (groupe thématique II, Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies) (A/71/365/Add.8). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 13 novembre 2016.

2. Le rapport principal du Secrétaire général (A/71/365) donne un aperçu général des prévisions de dépenses pour 2017 au titre de 31 missions politiques spéciales et des questions transversales apparentées. Cinq additifs audit rapport sont consacrés aux besoins spécifiques des groupes thématiques I à III et des deux plus grandes missions que sont la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan



(MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) (A/71/365/Add.1 à 5). Les projets de budget du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi (groupe thématique I) et de la Mission des Nations Unies en Colombie (groupe thématique III) font l'objet d'additifs distincts (A/71/365/Add.6 et 7). Les observations et recommandations transversales faites par le Comité sur toutes les missions politiques spéciales, y compris ses observations portant sur le Bureau d'appui commun de Koweït, figurent dans son rapport principal (A/71/595). Celles qu'il a formulées sur les projets de budget relevant des groupes thématiques I à III ainsi que sur la MANUA et la MANUI sont présentées dans ses rapports correspondants (A/71/595/Add.1 à 7).

3. Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a demandé un crédit de 1 124,4 millions de dollars pour les missions politiques spéciales au titre du chapitre 3 (affaires politiques) de son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (voir A/RES/70/249 A).

II. Mandat et ressources nécessaires

A. Historique et mandat

4. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le Mécanisme d'enquête conjoint a été créé en septembre 2015 pour une durée initiale d'un an, en application de la résolution 2235 (2016) du Conseil de sécurité. Après avoir autorisé une reconduction technique du Mécanisme du 22 septembre au 31 octobre 2016, puis avoir prorogé son mandat jusqu'au 18 novembre 2016, le Conseil de sécurité, par sa résolution 2319 (2016), a renouvelé le mandat du Mécanisme pour une période d'un an à compter du 17 novembre 2016, en se laissant la possibilité de proroger à nouveau ou de mettre à jour son mandat s'il le juge nécessaire.

5. Il est également indiqué dans le rapport que le Mécanisme est chargé d'identifier dans toute la mesure possible les personnes, entités, groupes ou gouvernements qui ont perpétré, organisé ou commandité l'utilisation comme armes, en République arabe syrienne, de produits chimiques, y compris le chlore ou tout autre produit chimique toxique, ou qui y ont participé d'une manière ou d'une autre. Le Mécanisme intervient dans les cas où la mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) détermine ou a déterminé que des produits chimiques, y compris le chlore ou tout autre produit chimique toxique, ont été employés ou ont probablement été utilisés comme arme en République arabe syrienne. Dans l'exercice de ses fonctions, le Mécanisme coopère plusieurs départements du Secrétariat¹, ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies en République arabe syrienne, selon que de besoin, et l'OIAC, et travaille en coordination avec d'autres organisations partenaires, y compris l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), selon qu'il convient (A/71/365/Add.8, para. 8).

¹ Dont le Bureau des affaires de désarmement, le Département des affaires politiques, le Département de la sûreté et de la sécurité, le Bureau des affaires juridiques et le Département de l'appui aux missions.

6. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le Mécanisme a commencé ses travaux à la fin du mois de septembre 2015, après que les membres de son Groupe de direction ont été nommés. Le personnel essentiel a été sélectionné et recruté avant le mois d'octobre 2016, de manière à ne pas dépasser la durée du mandat initialement prévu par le Conseil de sécurité (reconduction technique incluse). Il est dit dans le rapport que la prorogation du mandat n'ayant été décidée que le 17 novembre 2016 par le Conseil, les contrats des membres du personnel ont pris fin le 31 octobre 2016, à la fin de la période de reconduction technique (ibid., par. 10). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Chef du Mécanisme, qui a le rang de Sous-Secrétaire général, a été engagé pour deux mois, du 1^{er} novembre au 31 décembre 2016.

B. Ressources nécessaires

7. Les prévisions de dépenses pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 16 novembre 2017, qui sont présentées dans le tableau 2 du rapport, s'élèvent à 3 278 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel), y compris un montant de 93 000 dollars portant sur la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2016². Le montant demandé pour 2017 permettrait de financer 26 postes (voir par. 13 à 17 ci-après) et de couvrir les frais afférents à la location des bureaux, au matériel de bureautique et au mobilier pour les bureaux de New York, de La Haye et de Damas (A/71/365/Add.8, par. 16).

8. Il est indiqué dans le rapport que le fonds d'affectation spéciale établi par le Secrétaire général est devenu opérationnel en janvier 2016 et a servi à financer les activités, le déploiement du personnel, le matériel spécialisé et les compétences techniques dont le Mécanisme a eu besoin pour s'acquitter de sa mission (ibid., par. 11). Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 5 millions de dollars seront consacrées à ces mêmes éléments pendant la période du 1^{er} janvier au 16 novembre 2017 (ibid., par. 18).

9. Le Comité consultatif note que les chiffres figurant dans le tableau 2 du rapport montrent que le montant estimatif des dépenses pour la période de 10 mois comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2016 s'élève à 4 195 500 dollars. Ayant demandé des précisions, il a obtenu une ventilation détaillée des dépenses, présentée dans le tableau ci-après, qui fait apparaître les dépenses portant sur la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2016 et celles relatives à la période du 1^{er} novembre 2016 au 17 novembre 2017.

² Le montant de 93 000 dollars pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2016 a été financé au titre des engagements que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter en application du paragraphe 1 a) de sa résolution 70/250 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant estimatif des dépenses 1 ^{er} janvier- 31 octobre 2016	Prévisions de dépenses 1 ^{er} novembre 2016-17 novembre 2017		Total
		1 ^{er} novembre- 31 décembre 2016	1 ^{er} janvier- 17 novembre 2017	
I. Personnel civil				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	3,628,9	93,0 ^a	2,619,2	2,712,2
Total, catégorie I	3,628,9	93,0	2,619,2	2,712,2
II. Dépenses opérationnelles				
1. Installations et infrastructures	303,0	–	303,0	303,0
2. Transports terrestres	27,8	–	27,8	27,8
3. Communications	89,8	–	89,8	89,8
4. Informatique	138,4	–	138,4	138,4
5. Fournitures, services et matériel divers	7,6	–	7,6	7,6
Total, catégorie II	566,6	0,0	566,6	566,6
Total	4,195,5	93,0	3,185,8	3,278,8

^a Dont un montant de 93 000 dollars pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2016, financé au titre des dépenses imprévues et extraordinaires.

10. Le Comité consultatif fait observer que le montant de 93 000 dollars correspondant aux dépenses de personnel pour les deux derniers mois de 2016, qui est financé dans le cadre des dépenses que le Secrétaire général est autorisé à engager au titre des dépenses imprévues et extraordinaires, est exclu du montant des prévisions de dépenses pour 2017, qui s'élève à 3 185 800 dollars.

11. S'étant renseigné, le Comité consultatif a obtenu des éclaircissements concernant le montant des dépenses effectives pour la période de 10 mois s'achevant le 31 octobre 2016, montant qui correspond à 3 510 000 dollars, alors que le montant des crédits ouverts était de 4 921 100 dollars. Il note une sous-utilisation des crédits non négligeable (environ 1,1 million de dollars) au titre de la rubrique Installations et infrastructures. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que ces chiffres ne correspondaient pas aux montants définitifs et n'englobaient ni les frais de location ni le coût des services informatiques et des services de communications facturés centralement. Il constate également que les prévisions de dépenses pour 2017 au titre de la même rubrique – 303 000 dollars – ont été revues à la baisse pour tenir compte de la sous-utilisation des crédits en 2016 (voir aussi par. 18).

12. Ayant demandé des précisions sur les prévisions de dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour la période de deux mois se terminant le 31 décembre 2016, soit 93 000 dollars, le Comité consultatif a été

informé que le montant en question couvrirait le traitement du Chef du Mécanisme, qui a rang de Sous-Secrétaire général, pendant deux mois et celui d'un administrateur de classe P-3 et d'un agent des services généraux, à raison d'un mois chacun.

Effectifs nécessaires

13. Il est proposé de doter le Mécanisme d'un effectif composé de 26 postes [1 SSG, 2 D-2, 2 D-1, 5 P-5, 8 P-4, 3 P-3 et 5 G(AC)], à financer au titre du personnel temporaire, ce qui correspond au tableau d'effectifs approuvé pour 2016, avant l'expiration du mandat initial confié par le Conseil de sécurité.

14. L'organigramme proposé est formé des éléments suivants : a) un groupe de direction (1 SSG et 1 D-2 à New York; 1 D-2 à La Haye); un bureau de la planification et du soutien opérationnel à New York [1 P-5, 2 P-3, 3 G(AC)]; un bureau politique (1 D-1, 2 P-5, 2 P-4 et 1 P-3) à New York, avec un attaché de liaison à Damas; un bureau chargé des enquêtes à La Haye [1 D-1, 2 P-5, 6 P-4 et 2 G(AC)]. Le Comité observe, à la lumière des informations qui lui ont été communiquées, que certaines des fonctions proposées pour chacun de ces postes ont été ajustées pour recentrer les tâches et responsabilités afférentes en fonction des tâches et activités énoncées dans la résolution 2319 (2016) du Conseil de sécurité. L'organigramme proposé est annexé au présent rapport.

15. Un crédit de 2 712 200 dollars est demandé au titre des besoins en personnel temporaire pour couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel, en fonction du déploiement de 26 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, contre 3 628 900 dollars dans les prévisions de dépenses pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 octobre 2016. Le Comité consultatif a été informé que la diminution des ressources nécessaires était principalement due à l'application d'un taux de vacance de postes de 30 % pour 23 des 26 postes proposés à compter du 1^{er} janvier 2017. Ayant demandé des précisions, le Comité a également appris que le taux moyen effectif de vacance au 30 septembre 2016 était de 25 % et que le taux de vacance proposé pour 2017 reposait sur l'hypothèse selon laquelle il faudrait, une fois le budget approuvé, une période de 90 jours pour rappeler le personnel. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité ne voit pas d'objection à l'application d'un taux de vacance de postes de 30 % en ce qui concerne la proposition du Secrétaire général concernant les effectifs.**

16. S'agissant des propositions relatives aux effectifs du Mécanisme, le Comité consultatif rappelle les dispositions exceptionnelles mises en place à cet égard au moment de la création de celui-ci, ainsi que la décision alors prise de conclure des arrangements avec d'autres organisations telles que l'OIAC, l'OMS et INTERPOL, qui ont fourni au Mécanisme du personnel technique en affectation temporaire. Le Comité rappelle également que la nomination des membres du personnel du Mécanisme a jusqu'à présent été subordonnée à l'approbation des crédits nécessaires au maintien du Mécanisme. Pour cette raison, aucun taux de vacance de postes n'avait été appliqué au cours de la période budgétaire précédente (voir [A/70/7/Add.17](#), par. 12).

17. Le Comité consultatif recommande que soient approuvées les propositions du Secrétaire général en ce qui concerne le personnel civil.

Dépenses opérationnelles

18. Les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour 2017 s'élèvent à 566 600 dollars et comprennent les éléments suivants : installations et infrastructure (303 000 dollars), transports terrestres (27 800 dollars), communications (89 800 dollars), matériel informatique (138 400 dollars) et autres fournitures et services (7 600 dollars); les montants sont identiques, pour chacune de ces catégories, à ceux qui figurent dans les prévisions des dépenses pour 2016. **Le Comité consultatif estime que les ressources demandées devraient être mieux justifiées, compte tenu des dépenses effectives. Bien qu'il recommande l'approbation des dépenses opérationnelles proposées par le Secrétaire général, il compte que de plus amples informations à ce sujet seront communiquées à l'Assemblée générale lors de l'examen du rapport de ce dernier.**

III. Conclusion

19. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont exposées au paragraphe 19 du rapport du Secrétaire général (A/71/365/Add.8). **Sous réserve des observations et recommandations qui précèdent et de celles qui figurent dans son rapport principal (A/71/595), le Comité consultatif recommande que soient approuvées les ressources demandées par le Secrétaire général pour 2017 à l'égard du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. Il recommande à l'Assemblée générale :**

a) **D'approuver le budget du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies pour 2017, soit 3 185 800 dollars, déduction faite des contributions du personnel;**

b) **D'ouvrir, conformément aux procédures énoncées au paragraphe 11 de l'annexe I de sa résolution 41/213, un crédit supplémentaire de 3 278 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel) au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, en tenant compte du montant estimatif de l'engagement de dépenses autorisé, lequel s'élève à 93 000 dollars;**

c) **D'ouvrir au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 un crédit d'un montant de 482 900 dollars, qui sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).**

Annexe

Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies

Organigramme pour 2017

